



Déclaration SNUipp-FSU 13 à la CAPD du 22/02/18

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous nous retrouvons aujourd'hui de manière inhabituelle, en février, pour valider principalement le projet de promotions de l'année scolaire 2017/2018. Nos collègues attendent ces résultats avec encore plus d'impatience qu'à l'accoutumée dans un contexte "fonction publique" à nouveau dégradé par le retour du gel de la valeur du point d'indice et par l'augmentation non compensée des prélèvements sociaux au 1er janvier. Pour certains de nos collègues, ce sont plus de 5 mois de rattrapage de salaire qui seront versés après cette CAPD !

Pourtant, nous hésitons encore à approuver cette série de passages d'échelon, sachant qu'un des droits des personnels n'est pas respecté. En effet, l'ASA, Avantage Spécifique d'Ancienneté, ne pourra être appliqué aux promus qui en sont bénéficiaires qu'à la date rétroactive du 1er septembre. Ainsi, ce droit acquis pour avoir travaillé dans des conditions particulières et difficiles sera tronqué. Cette décision émanant du Ministère nous semble injuste, car l'impact financier sera pour certains très important. De plus, pour les personnels qui prendront leur retraite avant une prochaine promotion, le manque à gagner ne sera jamais rattrapé. Sur ce dossier, le SNUipp-FSU13 a sollicité l'intervention du SNU National auprès du Ministère, afin de conseiller au mieux les enseignants pénalisés sur la conduite à tenir.

Dans ces circonstances nouvelles, générées par la mise en œuvre des accords PPCR, nous tenons tout de même à remercier les services pour leurs interventions minutieuses, et ... répétées !

Nous tenons à alerter l'administration sur les conséquences pour les personnels des fermetures de classes, qui induisent des replis sur un nombre de postes restreint par le blocage de support destinés aux PFSE. Cela va conduire des collègues à un repli parfois plus éloigné de chez eux alors qu'ils avaient déjà mis des années pour obtenir une école près de leur domicile.

De même, nous nous inquiétons des conséquences des suppressions de postes de brigades. Il semblerait que le nombre de personnels ayant reçu un courrier en vue d'un repli soit plus important que le nombre de suppressions évoqué en CTSD. Nous souhaiterions avoir plus d'information sur les procédures de replis ou de transferts engagées (rattachement des postes, noms des personnes concernées, etc ...). Ces collègues craignent de voir leurs secteurs d'intervention s'étendre, leur pouvoir d'achat encore dégradé et de vivre un repli plus que difficile puisqu'il n'y aura guère de poste de même nature dans un périmètre acceptable. Nous demandons à ce que ces personnels puissent bénéficier d'un repli élargi.

Mesdames et messieurs, nous vous remercions également pour votre écoute.